

**SEANCE DU MARDI 12 JANVIER 2016**  
**CONVOCATION DU 05 JANVIER 2016**

Présents : M. Bernard DEBEUGNY, M. Maxime CREPIN, Mme Marie-France LOGIE, M. Bernard DELOUX, Mme Patricia BROUCQSAULT, Mme Jacqueline DELARRE, Mme Brigitte DESCAMPS, Mme Armelle SIMAO, M. Philippe BERTIN, M. Serge OLIVIER, M. Frédéric ROGLIN, Mme Cathy CAPELLE, Mme Julienne BERTELOOT

Procuration : M. Franck QUAGEBEUR à Mme Marie-France LOGIE

Absent : M. Sylvain PETITPREZ

Secrétaire de séance : M. Frédéric ROGLIN

-----

Lecture du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2015.  
Approuvé à l'unanimité.

**DELIBERATION AUTORISANT MONSIEUR LE MAIRE A MANDATER LES DEPENSES URGENTES DANS LA LIMITE DE 25 % DU BUDGET PRECEDENT EN ATTENTE DU VOTE DU BUDGET**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date.

**SECOURS EN NATURE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération 2015/96 en date du 16 décembre 2015 décidant la dissolution du CCAS au 31 décembre 2015.

La commune exerçant directement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 les attributions relevant jusqu'à présent du CCAS, Monsieur le Maire propose au conseil de continuer à appliquer les décisions prises par le CCAS jusqu'au 30 avril prochain, afin que les bénéficiaires puissent continuer à bénéficier des différents droits acquis jusqu'à cette date, à savoir :

- Secours en nature
- Prise en charge des frais de repas au restaurant scolaire municipal
- Aide à l'animation
- Télé-alarme
- Portage de repas à domicile
- Prise en charge des cotisations d'assurances scolaires et extra-scolaires pour les enfants des personnes bénéficiaires des secours en nature

De même, pour le montant des loyers des immeubles transférés du CCAS à la commune ; ceux-ci restent inchangés jusqu'au 30 avril prochain sauf ceux qui ont fait l'objet d'un bail notarié, qui seront révisés à leur date d'anniversaire.

En ce qui concerne le montant des loyers des garages, ceux-ci restent inchangés et pourraient être révisés, éventuellement, chaque année.

Adopté à l'unanimité

**COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES – RAPPORT DE LA REUNION DU 9 DECEMBRE 2015**

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le rapport de la CLECT en date du 9 décembre 2015, qui a pour objet de constater, dans le cadre de l'harmonisation des statuts au 1<sup>er</sup> janvier 2016, les transferts de personnels, de contrats et de biens des communes vers la Communauté de Communes de Flandre Intérieure.

**LOCATION DU HANGAR, 4, RUE CHARLES CAPELLE**

Le conseil municipal décide de louer, à l'unanimité, le hangar appartenant à la commune, sis à Neuf Berquin, 4, rue Charles Capelle et d'en fixer le loyer mensuel à 150€.

▪Décisions municipales

Décision de Monsieur le Maire prise dans le cadre de la délégation accordée par délibération N°2014/36 du conseil municipal en date du 2 avril 2014 :

Autorisation de passer les contrats d'assurance :

Assurances des dommages aux biens et risques annexes : marché conclu avec la SMACL pour un montant de 12 556,31€ T.T.C.

Assurances des responsabilités et risques annexes : marché conclu avec la SMACL pour un montant de 1 270,92€ T.T.C.

Assurances des véhicules à moteur et risques annexes : marché conclu avec BRETEUIL ASSURANCES COURTAGE pour un montant de 576,98€ T.T.C.